Zeitschrift: Museum Helveticum: schweizerische Zeitschrift für klassische

Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité

classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 79 (2022)

Heft: 1

Artikel: Les trésors de Verrès

Autor: Desy, Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-981197

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les trésors de Verrès

Philippe Desy, Bruxelles

Abstract: No satisfactory account has been provided for the Varronis the(n)sauros mentioned by Decimus Brutus in a letter to Cicero (Fam. 11, 10, 5). In addition, Brutus's personality does not favour the hypothesis of a scholarly quote, the only possible explanation that has been seriously considered so far. By contrast, an old conjecture of Reid's (correcting to Verrinos thesauros) gives perfect meaning, and sheds light on the last months of Verres' life, who committed suicide in December 43 according to the information transmitted by Seneca the Father and Pliny the Elder.

Keywords: Verres, Decimus Brutus, Cicero, Varro, Familiares, thesaurus, Suasoriae.

Dans une lettre adressée à Cicéron le 5 mai 43, juste après la bataille de Modène, Decimus Brutus constate qu'il n'est plus à même de nourrir ses sept légions car son dévouement pour la République l'a ruiné. Pour illustrer l'ampleur des fonds qui lui sont nécessaires, il ajoute:

Non si Varronis thesauros (thensauros Mediceus) haberem subsistere sumptui possem. (Cic., Fam. 11, 10, 5)

«Si j'avais les trésors de Varron, je ne pourrais faire face à la dépense.»

1. Varron, riche en thesauri?

Une lecture superficielle de la phrase amènerait à conclure que la richesse de Varron était considérable et connue comme telle. Or, le sénateur Varron était certes un grand propriétaire¹, mais son nom évoquait en premier lieu son immense savoir, non une fortune proverbiale. Mentionner en guise d'exemple des «trésors de Varron» est donc surprenant². Outre cet obstacle culturel, le mot *thesauri* est étrangement choisi pour désigner la richesse en général, surtout dans une argumentation aussi concrète, marquée par un ton aussi angoissé: *diuitias*, *pecuniam* ou *nummos* auraient été les mots attendus³.

^{*} Je remercie Madame van Mal-Maeder pour ses importantes remarques et suggestions, en particulier dans l'analyse des passages des *Suasoires* de Sénèque le Père. Je reste responsable de toute erreur qui apparaîtrait dans cet article.

¹ Cf., e.g., Varro, Rust. 2, praef. 6; 3, 5, 8–17; Cic., Phil. 2, 104–105 (où l'expression de fortunis Varronis rem ullam esse detractam concerne les biens immobiliers de Varron).

Pace Syme, ch. XIV, n. 42, qui en tirait un argument pour illustrer la richesse de Varron.

Pace Cèbe, vol. 2, 160, qui renvoie à Plaut., Asin., 277 pour affirmer que «dans la langue quotidienne, le mot devint rapidement synonyme de res, fortunae.» Dans certaines de ses comédies, comme l'Aulularia ou le Trinummus, Plaute faisait un usage récurrent de thensaurus, mais rien n'indique que le mot appartenait au sermo cottidianus.

2. Les ornamenta du temple d'Hercule

Un détail dans la biographie de Varron semblerait nous rapprocher d'une solution. En 49, au début de la guerre civile, lorsqu'il était légat favorable à Pompée de la province d'Hispania ulterior, Varron y leva deux légions avec 30 cohortes supplémentaires, rassembla des réserves de blé, qu'il destinait en partie à Marseille, alors assiégée par les césariens D. Brutus et Trebonius, constitua une flotte de guerre, et réclama de lourdes contributions pour financer ses troupes (Caes., BCiv. 2, 18). Mais il ordonna également que l'argent et les objets précieux (pecuniam omnem omniaque ornamenta) du temple d'Hercule situé à proximité de Gadès soient déplacés et mis en sécurité dans la ville fortifiée (BCiv. 2, 18, 2). Varron a donc été un général qui veillait à nourrir ses légions et était en possession d'ornamenta. Pourtant, il n'est pas possible que ces événements aient suggéré l'expression Varronis thesauros dans la lettre de D. Brutus pour les raisons suivantes:

- Le déplacement des ornamenta du temple d'Hercule n'avait constitué qu'un détail mineur, qui ne devait plus éveiller de souvenir précis en 43.
- D. Brutus ne pouvait pas se comparer à Varron, un général peu compétent qui, en dépit de toutes ses mesures, fut presque aussitôt abandonné par ses troupes (BCiv. 2, 20).
- L'intention de Varron avait été de protéger les ornamenta du temple, non de les utiliser pour payer ses légions.
- L'expression de D. Brutus est trop elliptique pour évoquer des thesauri ex Herculis fano a Varrone rapti.

3. Une citation de l'Anthrôpopolis?

Dès le XVI^e s., éditeurs et commentateurs ont supposé qu'il fallait voir dans les *Varronis thesauros* une allusion à une œuvre littéraire du Réatin, par exemple un Π ερὶ πλούτου ou un *De diuitiis*. Mais aucun titre de ce genre n'apparaît dans les productions de Varron⁴. J. O. Thomson crut trouver la solution avec un fragment d'une satire ménippée, l'*Anthrôpopolis*, où apparaît le mot *thensaurus*:

non fit thensauris, non auro pectu' solutum; non demunt animis curas ac religiones Persarum montes, non atria diuiti' Crassi⁵.

⁴ Shackleton Bailey, vol. 2, 527–528: «Corradus' statement, echoed by Shuckburgh, that Varro wrote a book περὶ πλούτου seems to be baseless.»

⁵ Varro, *Sat. Men.*, frg. 36 (apud Non., 379, 8). Pour le commentaire, Cèbe, vol. 2, 151–154. Thomson, 3: «... surely we have the actual passage concerned (...). The echo of the wording seems clear.» L'idée de chercher du côté des satires ménippées de Varron remontait au moins à Orelli.

«Ce n'est ni par des trésors ni par l'or que le cœur est libéré; ce qui ôte de nos âmes les soucis et les craintes religieuses, ce ne sont ni les montagnes de la Perse, ni les salles d'apparat du riche Crassus.»

Le nom de Crassus, qui apparaît aussi dans ce fragment, pourrait conforter l'argument. En effet, M. Crassus proclamait que, pour se considérer comme riche, il fallait pouvoir entretenir une légion avec les revenus d'une année⁶, apophthegme qui va dans le sens de la phrase écrite par Brutus. L'idée de Thomson fut signalée avec prudence par D. R. Shackleton Bailey, mais J. Beaujeu la rejeta: «... dans ce texte, l'emploi du mot thesaurus n'est guère remarquable.» L'objection de Beaujeu est décisive. De fait, on ne comprend pas en quoi une allusion à cette satire ménippée de Varron préciserait la réflexion désabusée de Brutus. Il aurait fallu pour cela que thensauris soit développé dans le poème, ce qui n'était manifestement pas le cas. Au contraire, la morale de ce fragment («L'argent ne fait pas le bonheur») va même dans le sens inverse du désir exprimé par Brutus, lequel a un urgent besoin de fonds. Enfin, l'ellipse Varronis thesauros pour thesauros a Varrone in satura memoratos paraît à nouveau trop rude. Ces vers de Varron n'éclairent pas la mystérieuse hypothèse de Brutus.

4. Le style de Decimus Brutus

Mais un autre argument, qui n'a pas été avancé jusqu'ici, nous amène à rejeter définitivement l'éventualité d'une allusion à une œuvre littéraire – quel qu'en soit l'auteur. Il faut en effet tenir compte de la personnalité du correspondant de Cicéron et des circonstances dans lesquelles il écrit. Decimus Iunius Brutus Albinus ne doit évidemment pas être confondu avec son cousin Marcus Iunius Brutus, le brillant intellectuel si proche de Cicéron. D. Brutus fut un jeune (adulescens) amiral et général, qui brilla sous le commandement de César contre les Vénètes en 56, contre Vercingétorix et à Alesia en 52, durant le siège de Marseille en 49; il gouverna la Narbonnaise et la Comata de 48 à 46, et reçut de César lui-même le gouvernement de la Cisalpine pour 44⁸; il était resté suffisamment longtemps en Gaule pour avoir appris la langue celte (App., BCiv. 3, 97, 404); c'est sur lui qu'en 44/43 reposaient les espoirs militaires des républicains. Tout cela ne laissait guère de temps pour nourrir une intimité littéraire avec Varron et Cicéron. Le style, le ton de cette lettre Fam. 11, 10, s'accordent parfaitement au portrait du sobre officier tel qu'il apparaît dans ses autres missives. Fr. Münzer le définissait fort bien: «Seine erhaltenen

Plin., Nat. 33, 134: M. Crassus negabat locupletem esse nisi qui reditu annuo legionem tueri posset. Il n'est d'ailleurs pas à exclure que Varron ait été à l'origine de cette anecdote, puisqu'il fait partie des sources de ce livre (Plin., Nat. 1, L. xxxiii), mais cela n'influe pas sur la question discutée ici.

⁷ Shackleton Bailey, 527; Beaujeu, 48, note g.

⁸ Münzer, 370-373.

Briefe schrieb Brutus als Militär sachlich in der gewöhnlichen Umgangssprache⁹». Un renvoi subtil à un passage de Varron ne correspondrait nullement à l'esprit du personnage. Il supposerait en outre une connivence intellectuelle avec Cicéron qui ne transparaît en aucun endroit de la correspondance de ce dernier. Si Brutus avait écrit *Varronis thesauros* dans une lettre à Cicéron, on se serait attendu, dans une réponse de celui-ci, à une autre citation savante (nous disposons semble-t-il de tous les échanges épistolaires entre ces deux personnages pour ces semaines cruciales), ne fût-ce que pour s'émerveiller de cet étalage inattendu de culture littéraire. Bien au contraire, dans des lettres postérieures, l'Arpinate souligne la concision de D. Brutus et son manque d'intérêt pour un style épistolaire creux¹⁰. Enfin, *Fam.* 11, 10 a été écrite peu après la bataille de Modène (21 avril 43), quand le sénat venait d'accorder le triomphe et le commandement des armées à Brutus (séances des 26 et 27 avril), lequel était alors surtout inquiet des alliances militaires que Marc-Antoine était sur le point de conclure. En cette période, un général dans sa situation avait d'autres préoccupations en tête que culturelles.

Nous en arrivons ainsi à exclure de façon catégorique que sous *Varronis thesauros* se cache une référence littéraire. Cela nous amène au passage à ne pas retenir en *Fam.* 11, 10, 5 la leçon *thensauros* du Mediceus, le meilleur manuscrit dont nous disposons, leçon qui avait été préférée par L. Cl. Purser¹¹. En effet, Varron avait probablement écrit *thensauris* dans l'*Anthrôpopolis*¹², et le fait que D. R. Shackleton Bailey (qui avait pour principe de suivre le Mediceus lorsque les traditions italique et transalpine étaient de valeurs équivalentes) et J. Beaujeu n'ont pas édité *thensauros* confirme qu'ils n'adhéraient pas à l'hypothèse d'une allusion à une satire ménippée de Varron¹³.

⁹ Münzer, 385. On peut notamment baser un tel jugement sur la reproduction de sa lettre à M. Brutus et à Cassius, quelques jours après les ides de Mars, en Cic., *Fam.* 11, 1.

¹⁰ Fam. 11, 24, 1 (antea subirascebar breuitati tuarum litterarum); Fam. 11, 25, 1 (inanem autem sermonem litterarum tibi iniucundum esse audiebam) et 2 (non imitor λακωνισμόν tuum).

Mediceus 49, 9, 179v (IX e -X e s.). Purser ad loc. Il est bien connu que les deux graphies se concurrencent, et que le n note le \bar{e} devant s. Au II e s. p.C., le grammairien Flavius Caper recommande thesaurus. Flavius Caper, De Orthographia, ed. Keil, vol. 7, 93, 6: Thesaurum sine n scribendum, non thensaurum et cetera.

Sur thensauris dans l'Anthrôpopolis, Cèbe, vol. 2, 155–156 et, pour la tradition manuscrite, Addenda et corrigenda pour le volume 2, 1; Astbury, ad. loc. En Sat. Men., frg. 245, les éditeurs ont retenu formonsus, à l'exception de Cèbe, vol. 7, 1139, qui a préféré formosus, mais admet que ce choix peut se discuter; voir aussi Sat. Men., frg. 176 (formonsula) et Cèbe, vol. 5, 818. Il est en tout cas illogique d'éditer thensauros d'une part et formosus de l'autre, car les traditions manuscrites sont identiques (voir Astbury, ad locc.). Voir aussi Var., L. 7, 39: elephans (que de Melo, vol. 2, 947–948, commente sous la forme elephās, mais une variante graphique n'intéresse pas un exposé linguistique), et Var., Ling. 9, 88: deciens.

Shackleton Bailey ad loc. et vol. 1, 3–15 pour la tradition manuscrite (qui pour l'essentiel s'aligne sur celle de Constans, 22); Beaujeu ad loc.

5. La conjecture de Reid: Verrinos thesauros

Le texte reçu, *Varronis thesauros*, ne trouve donc pas d'explication satisfaisante et la solution la plus simple serait d'obéliser *uarronis*. Néanmoins, une brillante conjecture avancée avec modestie voici plus d'un siècle par J. S. Reid mérite un examen approfondi. Au lieu du texte reçu *Non si Varronis thesauros haberem*, il faudrait lire *Non si Verrinos thesauros haberem*¹⁴.

Une altération de Verrinos en Varronis dans l'archétype des manuscrits n'est pas une hypothèse à rejeter a priori. Outre le fait que les noms propres sont facilement sujets à des transformations, elle peut s'expliquer par la fréquence avec laquelle le nom de (M. Terentius) Varro apparaît chez Cicéron, dans les œuvres philosophiques (Brutus, Académiques, De Diuinatione), dans les Philippiques (2, 104–105), très régulièrement dans les lettres ad Atticum et, ce qui est plus important dans le cas qui nous occupe, dans les Epistulae ad Familiares (9, 1–8; 9, 13, 1; des Varro homonymes sont mentionnés en 13, 10, 1 et 4, et en 13, 22, 1). En revanche, le nom de Verrès, dans le corpus cicéronien, n'est attesté que dans les Verrines et la Divinatio in Caecilium qui est liée à l'affaire Verrès et en est contemporaine, puis n'est plus cité que de façon anecdotique (Clu. 91; Scaur. 29). Un copiste pouvait donc ne pas comprendre la raison de l'apparition de l'adjectif Verrinos dans une lettre de 43 et transcrire Varronis, qui lui était bien plus familier et lui paraissait plus naturel dans le contexte. Un autre mot a pu lui aussi induire en erreur. Le Cicéron des années 40 utilise parfois thesauri pour désigner des livres 15. Cette métaphore a pu inciter un copiste à corriger Verrinos en Varronis, Varron étant probablement l'auteur le plus prolixe de la latinité. D'autre part, il est possible aussi que l'archétype ait été recopié d'un manuscrit où Verrinos était abrégé, ce qui aurait rendu la faute encore plus explicable.

On objectera que *Verrinos thesauros* est une tournure moins naturelle que *Verris thesauros*, mais, pour ne donner que ces exemples, les adjectifs *Caesarianus* et *Pompeianus* sont tout à fait banals dans le corpus césarien, qui devait être familier à D. Brutus, et chez Cicéron. L'adjectif *uerrinus* était connu comme dérivé de *uerres*, «le porc», et son utilisation par Cicéron dans le but de se moquer de Verrès avait dû le rendre ordinaire pour renvoyer au personnage. Par ailleurs, la proposition de Reid, *Verrinos*, apparaît élégante parce qu'elle est proche de *Varronis*, mais si la faute supposée est due à une interprétation de fond et non à la mauvaise réso-

Reid, 169–170. Cette suggestion, émise alors sans plus d'arguments dans le commentaire d'autres passages cicéroniens, est quasiment passée inaperçue (seuls Tyrrell et Purser, 160, lui ont fait écho)

¹⁵ Att. 15, 27, 2, de juillet 44 (Excudam aliquid Ἡρακλείδειον quod lateat in thesauris tuis); Fin. 2, 67, de 45 (suppeditabit nobis Atticus noster e thesauris suis quos et quantos uiros!). Pour l'analogie entre libri et thesauri, voir aussi Plin., Nat., pr. 17. Mais une telle métaphore, qui serait de toute façon incompréhensible dans la lettre de D. Brutus, n'éclairerait pas le sens du passage controversé.

lution d'une abréviation, rien n'interdirait de corriger en *Verris thesauros*. Le raisonnement qui précède n'en serait pas altéré.

Mais il reste encore à expliquer la mention de Verrès et de ses *thesauri* dans ce contexte militaire, ce que n'avait pas fait Reid.

6. Le lieu d'exil et la mort de Verrès

Bien qu'aucune source ne l'atteste de manière explicite, il est communément tenu pour acquis que Verrès avait choisi Marseille pour lieu d'exil après son procès de 70¹⁶. Nous reviendrons plus loin sur cette localisation, que l'examen du dossier amènera à confirmer. En tout cas, rien n'autorise à suggérer qu'il aurait quitté sa retraite avant sa mort¹⁷.

Pline l'Ancien rapporte qu'en 43, Marc-Antoine aurait exigé de Verrès qu'il lui cède ses bronzes de Corinthe. Le collectionneur aurait refusé et, pour cette raison, fut alors inscrit par le triumvir sur la liste des proscrits.

... mireque circa id multorum adfectatio furit, quippe cum tradatur non alia de causa Verrem, quem M. Cicero damnauerat, proscriptum cum eo ab Antonio, quoniam Corinthiis cessurum se ei negauisset. (Plin., Nat. 34, 6)

«L'intérêt de bien des gens pour ceux-ci [scil. les bronzes de Corinthe] provoque d'étonnants égarements, à tel point que, rapporte-t-on, Verrès, celui que M. Cicéron avait fait condamner, fut proscrit en même temps que lui par Antoine sans autre motif que son refus de lui céder ses bronzes de Corinthe.»

Il est vraisemblable que cette anecdote sur les bronzes de Corinthe a été répandue par la propagande octavienne¹⁸, mais ce qu'il faut d'abord constater, c'est qu'en 43, Verrès n'était pas sorti des mémoires et que, dans les semaines qui avaient précédé les proscriptions des triumvirs, ses collections avaient été évoquées.

Voir entre autres Cowless, 191; Deißmann-Merten, col. 1209 («... nach Massilia ins Exil ... Inmitten seiner Kunstschätze lebte V. in Massilia ...»); Singh-Masuda, 34. En revanche, Habermehl, 1631, ne suggérait aucun lieu d'exil précis. Marseille était une ville d'agréable réputation, souvent préférée par les nobles Romains exilés. Nous connaissons ainsi le cas de Milon: Asc., Mil. 41–42 (p. 54 Clark); Dio Cass. 40, 54, 3; de Lucius Cornelius Scipio Asiaticus: Cic., Sest. 7; du rhéteur Moschus, qui fut défendu par Asinius Pollion: Sen., Controv. 2, 5, 13; du fils de Tarius Rufus, sous le Principat d'Auguste: Sen., Cl. 1, 15, 2. Ce fut aussi le projet de Catilina: Sal., Cat. 34, 2.

Dans le cas contraire, Lact., *Inst. div.* 2, 35–37, n'aurait pas pu développer comme il l'a fait le thème du bonheur injuste du sacrilège exilé (bonam quietem ... sacrilegiis suis tranquille frui ... ab omni periculo ac metu remotus ... uniuersis cadentibus stetit solus, donec illum et opibus sacrilegio partis et uita satiatum ac senectute confectum proscriptio triumuiralis auferret ...).

Hinard, 305, n. 70 et 543, n° 150, estimait que la relation de Pline masque une déformation des faits due à la propagande anti-antonienne (une contre-propagande faisait d'Octavien un maniaque des mêmes bronzes: Suet., *Aug.* 70, 2) et qu'il fallait supposer une raison plus politique à la présence de Verrès parmi les proscrits.

Un bref rappel chronologique aidera à préciser les circonstances de la mort de Verrès. Après sa défaite devant Modène, Marc-Antoine se replie en Gaule, où il rejoint Lépide, gouverneur d'Hispania citerior et de Narbonnaise. Après quelques hésitations, Munatius Plancus, gouverneur de Gallia comata, se rallie à eux. Fin juillet ou début août, Asinius Pollion s'ajoute à cette association avec ses troupes. D. Brutus, alors abandonné par ses légions, est fait prisonnier par des Gaulois Séquanes et est exécuté sur l'ordre de Marc-Antoine, ce qui annonce les proscriptions à venir¹⁹. Au début de novembre, Lépide et Antoine quittent la Gaule et vont retrouver Octavien à Bologne. Le triumvirat est scellé le 11 novembre 43. Une première liste, secrète, de 12 ou 17 personnes à éliminer en priorité est tout de suite constituée. Cicéron faisait partie de cette liste (App. BCiv. 4, 6, 21). Les comices officialisent le triumvirat et autorisent l'affichage d'une liste officielle le 27 novembre (lex Titia)²⁰. Cicéron avait pris la fuite de Rome à l'approche des triumvirs (sub aduentum triumuirorum, Liv. apud Sen., Suas. 6, 17); il est décapité à Formiae par les soldats de Marc-Antoine le 7 décembre (Tiro apud Tac., Dial. 17). Au moment où Cicéron meurt, de nombreux proscrits ont déjà été massacrés²¹, qu'ils aient fait partie de la liste au départ secrète ou de la liste officielle.

Cette chronologie exclut que Cicéron ait appris à Rome le décès de Verrès en exil pendant qu'il délibérait encore sur l'attitude à tenir à l'approche des triumvirs, comme le suggéra le rhéteur Porcius Latro dans une déclamation. Dans sa recommandation fictive adressée à Cicéron de ne pas implorer la pitié de Marc-Antoine, il lança:

Pudeat Verrem quoque: proscriptus fortius perit. (Porcius Latro apud Sen., Suas. 6, 3)²²

«Même Verrès aurait honte: proscrit, il est mort de façon plus courageuse.»

Il ne s'agit pas, dans cette sententia transmise par Sénèque le Père, d'une adresse finale aux auditeurs qui aurait signalé un manque de courage de Cicéron, mais d'une admonition destinée à l'Arpinate. Dès lors, nous sommes devant une fiction, dont on ne peut tirer aucun argument d'ordre chronologique. Toutefois, cette sen-

Van Berchem, 952. Le nom du chef séquane qui exécuta Brutus, vraisemblablement Camilus (App., *BCiv.* 3, 98, 405), se retrouve ensuite dans l'aristocratie helvète à Avenche. D. van Berchem estimait que ce Gaulois «reçut sans doute la récompense en argent offerte à tous ceux qui livraient un proscrit», renvoyant à App., *BCiv.* 4, 7, 29 et 4, 11, 44. Légalement, la proscription ne commença que quelques mois plus tard, mais la mise à mort du césaricide D. Brutus, qui était tant redevable à son protecteur, tenait fort à cœur aux césariens.

²⁰ Hinard, 262–269 et 536 et n. 1; Goukowky, xxiv–xxv.

Aufidius Bassus apud Sen., Suas. 6, 18: trementi deinde dubitantique «Quid, si ad me», inquit, «primum uenissetis?». Cremutius Cordus apud Sen., Suas. 6, 19: Quibus uisis laetus Antonius, cum peractam proscriptionem suam dixisset esse, quippe non satiatus modo caedendis ciuibus, sed differtus quoque, super rostra exponit.

Verrem est le texte des manuscrits et de l'édition de Feddern. La correction de Kiessling, Pudeat! Verres quoque proscriptus ..., bien que séduisante, ne s'impose pas.

tentia de Latro doit être retenue pour son importante information: Verrès est mort fortius, plus courageusement que Cicéron. Elle est tirée de la partie de la harangue de Latro où le rhéteur citait en exemples des hommes qui, d'eux-mêmes, étaient allés au-devant de la mort²³. Il faut en déduire que Verrès s'est suicidé sans laisser aux percussores le soin de le massacrer.

Lactance, dans une envolée contre le paganisme, présente une chronologie différente:

Quin etiam felix in eo ipso fuit quod ante suam mortem crudelissimum exitum sui accusatoris audiuit. (Lactant., Div. inst. 2, 4, 37)

«Bien plus aussi, il fut heureux en cela même qu'il apprit avant sa propre mort la fin si cruelle de son accusateur.»

Le caractère militant de ces pages du rhéteur chrétien (son intention est de montrer l'impuissance, de là l'inexistence, des dieux païens) nous amène à lire cette source avec prudence: il peut s'agir d'un développement personnel à partir du texte de Pline Verrem, quem M. Cicero damnauerat, proscriptum cum eo ab Antonio. Pour que la scène imaginée par Lactance ait pu avoir lieu, il aurait fallu que le texte du décret de proscription ait quitté Rome après que l'annonce de la mort de Cicéron y était parvenue de Formiae, donc vers le 10 décembre, près de deux semaines après le vote de la lex Titia, ce qui semble inconcevable.

Les tableaux imaginés par Porcius Latro (Cicéron avait appris avant sa fuite la mort de Verrès) et Lactance (Verrès avait appris avant de mourir le meurtre de Cicéron) sont donc imaginaires. Bien qu'ils soient contradictoires, aucun des deux ne peut prétendre à avoir relaté une vérité historique²⁴. Toutefois, ils supposent une relative concomitance entre ces événements. En effet, un écart temporel de plusieurs mois entre les deux morts aurait ôté sa pertinence à l'un de ces traits, qui portaient sur des faits historiques bien connus. On peut en déduire que Verrès s'est suicidé au début des proscriptions, en décembre 43, et que son lieu d'exil n'était pas éloigné de l'Italie, ce qui renforce l'opinio quasi communis selon laquelle il s'était exilé à Marseille, les autres lieux envisageables étant hors du contrôle des césariens ou trop éloignés²⁵.

Un témoignage plus solide pourrait être celui d'Asinius Pollion.

Pollio quoque Asinius, qui Verrem, Ciceronis reum, fortissime morientem tradidit, Ciceronis mortem solus ex omnibus maligne narrat, testimonium tamen quamuis inuitus plenum ei reddit. (Asinius Pollio apud Sen., Suas. 6, 24)

Sen., Suas. 6, 8 Latro sic hanc divisit suasoriam (...); hoc loco omnium qui ultro mortem adprehendissent exempla posuit.

Feddern, 396, renvoyant à sa mise au point sur les anachronismes chez les déclamateurs (61–63), estime toutefois que le témoignage de Lactance est plus fiable que la *sententia* de Latro.

Voir *supra*, n. 16. Pour la fin de l'époque républicaine, Singh-Masuda, 279, mentionne comme lieux d'exil, outre Marseille, Dyrrachium, Tarragone, Smyrne et le Pont.

«Asinius Pollion, qui a rapporté la mort très courageuse de Verrès, celui qui avait été accusé par Cicéron, raconte lui aussi la fin de Cicéron, mais est le seul parmi tous à le faire avec méchanceté; toutefois, bien qu'à contrecœur, il lui rend un plein hommage.»

L'opposition entre les temps de tradidit d'une part, de narrat et de reddit de l'autre, suggère que Sénèque le Père évoque ici différents passages tirés des œuvres historiques d'Asinius Pollion²⁶. Celui-ci a manifestement présenté Cicéron comme plus lâche que son ancien adversaire, s'inscrivant ainsi dans une tradition anticicéronienne dont Latro s'est brièvement fait l'écho²⁷. Mais il n'est pas à exclure qu'il ait été un témoin direct des derniers instants de Verrès. En effet, lorsqu'en novembre 43, Lépide et Marc-Antoine étaient partis rejoindre Octavien à Bologne, ils avaient laissé des légats derrière eux. Pollion était donc vraisemblablement resté dans le sud de la Gaule²⁸, et lorsque la première liste ou le texte officiel de la proscription est parvenu aux légats, il est tout à fait possible qu'il ait été lui-même le présenter à Verrès, à Marseille, et qu'il ait assisté à son suicide. La formulation assez originale de Sénèque le Père fortissime morientem tradidit pourrait signifier «il a représenté, ou il a mis en scène, Verrès mourant très courageusement²⁹», et évoquer un développement inséré dans le récit historique d'Asinius Pollion, à la manière dont la source de Tite-Live avait inséré des détails poignants sur l'exécution de Cicéron (Sén., Suas. 6, 17).

C'est donc, selon toute vraisemblance, durant la période qui s'étend de la fin de juin au début de novembre 43, lorsqu'il se trouvait en Gaule, près de Marseille, que Marc-Antoine aurait tenté d'extorquer des bronzes de Corinthe à Verrès.

7. Les *amici* de Decimus Brutus

Relisons à présent le contexte du passage controversé dans la lettre de D. Brutus à Cicéron en adoptant l'une ou l'autre correction:

Feddern, 458. À partir de *Suas.* 6, 14, Sénèque le Père recourt à des citations d'historiens pour illustrer le thème de cette suasoire (*Deliberat Cicero*, *an Antonium deprecetur*). Sur les rapports avec les déclamations des diverses traditions relatives à la mort de Cicéron, Keeline, 130–148.

La propagande augustéenne a parfois insisté sur un manque de courage face à la mort des anciens ennemis de César. De semblables détails relatifs à la fin de D. Brutus trouvent sans doute leur source dans les *Commentaires* d'Auguste. Dio Cass. 46, 53, 3; Sén., *Epist.* 82, 12; Val. Max. 9, 13, 3. Van Berchem, 944 et 952.

²⁸ Dio Cass. 46, 54, 1: Καὶ ὁ μὲν [scil. D. Brutus] οὕτως ἐπαπέθανεν, ὁ δὲ δὴ Ἀντώνιος ὅ τε Λέπιδος ἐν μὲν τῆ Γαλατία ὑποστρατήγους κατέλιπον, αὐτοὶ δὲ ἐς τὴν Ἰταλίαν πρὸς τὸν Καίσαρα ὥρμησαν ...

Tradidit annonce à priori une information historique (Cf. Sén., Contr., excerpta 7, 2, 1: Popilium pauci ex historicis tradiderunt interfectorem Ciceronis ...), mais la tournure participiale qui apparaît ici est rare. On la trouve en Cic., Brut. 50, Menelaum ipsum dulcem illum quidem tradit Homerus, sed pauca dicentem (où dicentem est toutefois mis en balancement avec dulcem) et en Quint. 9, 2, 36, Sed formas quoque fingimus saepe ... ut Mortem ac Vitam, quas contendentes in satura tradit, Ennius. Il y est chaque fois question de poètes qui décrivent des personnages mythiques ou allégoriques.

Alere iam milites non possum. Cum ad rem publicam liberandam accessi, HS mihi fuit pecuniae (CCCC) amplius. Tantum abest ut meae rei familiaris liberum sit quicquam ut omnis iam meos amicos aere alieno obstrinxerim. Septem numerum nunc legionum alo, qua difficultate tu arbitrare. Non si Verrinos (ou: Verris) thesauros haberem subsistere sumptui possem. (Fam. 11, 10, 5)

«Je n'arrive plus à nourrir mes hommes; quand je me suis chargé de libérer la République, j'avais plus de quarante millions de sesterces. Plus rien de mon patrimoine n'est encore disponible: au contraire, je me suis désormais enchaîné tous mes amis par des emprunts. Je nourris aujourd'hui un effectif de sept légions — juge toi-même avec quelle difficulté. Même si j'avais les trésors de Verrès, je ne pourrais faire face à la dépense.»

Brutus a demandé des prêts à tous ses amis³⁰, mais le nombre des soldats qu'il doit nourrir est tel que, même s'il possédait les trésors de Verrès, ceux-ci ne suffiraient pas à la dépense. Le sens de la phrase devient au prix de cette correction tout à fait clair: Brutus fait référence à la richesse en *thesauri* – en œuvres d'art³¹ – de Verrès. Mais cette évocation, au regard du caractère pragmatique de Brutus, qui n'avait pas non plus l'habitude de s'exprimer de façon imagée, n'était certainement pas arbitraire. La seule explication qui soit en accord avec l'idée contenue dans ces lignes est que Brutus avait demandé à Verrès une aide financière. Rien ne permet de préciser si, le 5 mai 43, il était toujours dans l'attente d'une réponse de l'ancien propréteur en exil, ou si celui-ci lui avait offert de l'argent, – mais beaucoup moins que la valeur de ses *thesauri*. Une réponse négative de Verrès n'aurait sans doute appelé aucun écho dans cette lettre.

Cette exégèse ne suppose pas une connivence particulière avec Cicéron, l'auteur des *orationes in Verrem*. On en trouve un indice dans le fait déjà souligné que Cicéron n'a pas répondu à la réflexion de Brutus, mais cette fois, cette absence de réaction s'explique parfaitement vu la relation que Cicéron avait eue avec Verrès, d'autant plus que Brutus semblait ranger celui-ci parmi ses *amici*. Il ne faut donc pas chercher dans cette mention des *thesauri* de Verrès une allusion au *De signis*.

L'on objectera que l'ancien propréteur en exil se tenait hors d'Italie, à l'écart des bouleversements politiques et militaires, et que Brutus n'aurait pas eu de raison de s'adresser à lui en particulier. Mais si Verrès séjournait à Marseille, Brutus avait eu l'occasion de le rencontrer avec son état-major en 49, lorsque cette ville se rendit à lui et que deux légions césariennes y furent installées (Caes., *BCiv.* 2, 22). C'était une occasion pour un Romain exilé de faire découvrir ses splendides collections à des hommes de qualité. En mai 43, les *thesauri* de Verrès auraient alors évoqué des souvenirs précis dans la mémoire de Brutus, ce qui expliquerait qu'il

Parmi ceux-ci, le césaricide Pontius Aquila, qui avait contribué financièrement au maintien des troupes républicaines, était tombé devant Modène: Dio Cass. 46, 40, 2.

Thesaurus peut désigner les objets précieux, d'un temple par exemple. Val. Max. 1, 1, 21 (in thesauro Proserpinae spoliando); 1, 1(ext), 1; 7, 1, 2. Suet., Ner. 31, 4. Tac., Ann. 14, 18, 1.

en ait fait un symbole de richesse proverbiale. En outre, et nous nous appuyons là sur le témoignage de Pline, Marc-Antoine s'intéressa lui aussi à Verrès durant les semaines ou les mois qui suivirent³².

8. Conclusion

Le texte reçu, Varronis thesauros, pose un problème de fond qui n'a jamais été résolu depuis la Renaissance. De surcroît, il ne s'accorde pas au contexte général des échanges épistolaires entre D. Brutus et Cicéron. Le remplacement du nom de Varron par celui de Verrès donne au passage un sens parfaitement clair et suggère que Brutus avait demandé une aide financière à Verrès. Cette explication du texte reste dans le domaine du pragmatique, de l'exemple concret, en accord avec la manière de penser et de s'exprimer de Brutus. Elle est aussi conforme aux autres informations dont nous disposons: en 43, les trésors artistiques de Verrès étaient encore bien connus dans la haute société romaine et, puisqu'ils étaient probablement conservés à Marseille, Brutus avait eu la possibilité de les admirer six ans auparavant. Enfin, cette correction apporte, pour la proscription de Verrès, un motif beaucoup moins suspect que celui des bronzes de Corinthe: le riche collectionneur avait certes résisté à Marc-Antoine, mais dans ce contexte de guerre civile, plutôt qu'au caprice d'un maniaque déraisonnable, on pensera à un refus de soutenir les césariens. La dignité avec laquelle Verrès mit fin à ses jours suscita l'admiration d'Asinius Pollion.

Correspondance:
Philippe Desy
Université libre de Bruxelles – CP 175
avenue Fr. D. Roosevelt 50
B-1050 Bruxelles
philippe.desy@ulb.be

Bibliographie

Astbury, R., M. Terentii Varronis saturarum Menippearum fragmenta. Edidit R. A. (Leipzig, 1985).

Beaujeu, J., Cicéron. Correspondance. Tome XI. Texte établi, traduit et annoté par J. B., (Paris, 1996).

Dans le climat chaotique des guerres civiles, il est illusoire de toujours chercher une logique politique dans les alliances et les dissensions des nobles Romains, qui reposaient de toute façon en priorité sur les relations personnelles. Rappelons aussi qu'en 48, Milon était revenu de son exil à Marseille pour soutenir les pompéiens et mourir au combat en Campanie (Caes., *BCiv.* 3, 21–22; Vell. 2, 68, 2).

Cèbe, J.-P., Varron, Satires Ménippées. Édition, traduction et commentaire (Vol. 2, Rome, 1974. Vol. 5, 1980. Vol. 7, 1985).

Constans, L.-A., *Cicéron. Correspondance*. Tome I. Texte établi et traduit par L.-A. C. (Paris, 1934).

Cowless, Fr., Gaius Verres; a Historical Study (Cornell University, 1917).

Deißmann-Merten, M., «Verres. 2», Der Kleine Pauly 5 (1979), col. 1207-1209.

de Melo, W., *Varro: De lingua Latina. Introduction, Text, Translation, and Commentary.* Edited and Translated by W. D. C. D. M., 2 vol. (Oxford, 2019).

Feddern, St., Die Suasorien des älteren Seneca, Einleitung, Text und Kommentar, Berlin/Boston, 2013.

Goukowsky, P., *Notice du livre IV*, dans *Appien. Histoire romaine.* Tome XI. Livre XVI. *Guerres Civiles*, livre IV. Texte établi et traduit par D. Gaillard-Goukowsky, présenté et annoté par P. Goukowki (Paris, 2015), vii–cxxiv.

Habermehl, H., «C. Verres 1)», RE VIII A2 (1958) 1561-1633.

Hinard, Fr., Les proscriptions de la Rome républicaine (Rome, 1985).

Keeline, Th. J., The Reception of Cicero in the Early Roman Empire. The Rhetorical School-room and the Creation of a Cultural Legend, Cambridge, 2018.

Keil, H., Grammatici Latini, 8 vols. (Leipzig, 1855–1923; repr. Hildesheim, 1961).

Münzer, Fr., D. «Iunius Brutus Albinus», RES. V (1931), 369-385.

Purser, L. Cl., *M. Tulli Ciceronis Epistulae*. Vol I. *Epistulae ad Familiares*. Recognovit brevique adnotatione critica instruxit L. Cl. P. (Oxford, 1901).

Reid, J. S., «Notes on Cicero ad Atticum XV», Hermathena 28 (1902) 136–171.

Shackleton Bailey, D. R., *Cicero: Epistulae ad Familiares*. Edited by D. R. Sh. B., 2 vol., (Cambridge/London/New York/Melbourne, 1977).

Singh-Masuda, N. R., Exilium Romanum: Exile, Politics and personal Experience from 58 BC to AD 68 (Warwick, PhD Thesis, 1996).

Syme, R., The Roman Revolution (Oxford, 1952).

Thomson, J. O., "The Gold Mountains", Cl.Rev. 70 (1956) 2-3.

Tyrrell, R. Y., Purser, L. Cl., *The Correspondence of M. Tullius Cicero*. Arranged according to its chronological order: with a revision of the text, a commentary and introductory essays by R. Y. T. and L. Cl. P., vol. VI (Dublin et Londres, 1899 (1933²)).

van Berchem, D., «La fuite de Decimus Brutus», dans Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à Jérôme Carcopino (Paris, 1966) 941–953. Réimprimé dans van Berchem, D., Les routes et l'histoire: études sur les Helvètes et leurs voisins dans l'Empire romain (Genève, 1982) 55–66.